

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/026

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents : 10

Dont membres représentés : 7

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Françoise CAMPREDON, Pascale PUY, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir à Pascale PUY), Catherine MIFFRE (pouvoir à Blaise FONS), Carine DEVOYON (pouvoir à Karine CAROLA), Yves ESCAPE (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Nicolas OLIVE (pouvoir à Nathalie PIQUE), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA).

Absents excusés : Chrystelle LEBOEUF, Evelyne SARRAZIN, Christian FALZON.

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 28/02/2023

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EXERCICE 2022 - COMMUNE

M. le Maire fait part à l'assemblée du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'exercice 2022, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce bilan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** ledit bilan annexé au compte administratif 2022 de la Commune – budget principal-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2022

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

Immeubles bâtis (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138 – Acquisitions uniquement)

Acquisition ZANNIER

lieu dit : Impasse del Mouly

Section : AL N° 360

Superficie : 12 ca

Montant TTC : 120.00 €

Frais d'actes notariés

- Maison MONER « 30, Rue Pau Berga »

Mont TTC : 1 602.00 €

Frais d'actes notariés

- Maison GUTIERREZ « 14, Rue Pau Berga »

Mont TTC : 1 704.68 €

Frais d'actes notariés

- LOCAL ARTERRIS « Avenue du Canigou »

Mont TTC : 3 216.17 €

Terrains (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2111– Acquisitions uniquement)

Frais d'actes notariés

- Maison NICOLAU (AK 402 « 5, Rue Paul Astor »)

Mont TTC : 2 634.85 €

- Terrain BLAD (AI 183 « Les ortes »)

Mont TTC : 1 106.02 €

Frais de bornage :

- Parc AL 94 et 97 (Emplacement Réservé N°44)

Mont TTC : 1 285.20 €

CESSIONS (TTC)

Néant

TOTAL DES ACQUISITIONS : 11 668.92 €

TOTAL DES CESSIONS : 0.00 €